

## PCAET - Prise en compte des avis suite à la consultation du public qui s'est déroulée du 31/10/2024 au 29/11/2024

La consultation numérique du public a permis de recueillir 7 observations sur le formulaire accessible depuis le site internet de la collectivité. Une 1 observation par mail et deux nouveaux projets ont été transmis pour ajout dans le programme d'actions.

Plus de 60 % des répondants sont des habitants, contre 30 % d'actifs. Les 4 communes sur les 5 du territoire ont été représentées (Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues).

Les contributions portaient majoritairement sur le climat et l'énergie suivies de près par l'air. Elles concernent en majorité la stratégie territoriale et le programme d'actions (pour plus de 60 % des répondants)

N° observation	Date	Les observations du public	Prise en compte
1	07/11/2024	"Le programme d'actions est vraiment fait pour notre territoire. Bravo !"	Merci pour ce commentaire.
2	11/12/2024	"Pas assez poussé et accès sur le bien être et la sécurité. Bien mais il faudrait aller encore plus loin."	Le bien être est traité dans l'axe 3 et plus précisément l'objectif "Améliorer le cadre de vie et préserver les ressources", cet axe pourra être complété dans la mise à jour du PCAET. Concernant la sécurité, la remarque nécessite d'être précisée. S'il s'agit de la gestion du risque, ce volet est traité dans les documents spécifiques à cela (PPRi pour les inondations, PPRt pour les risques technologiques...). Le territoire est doté de plusieurs documents qui encadre la gestion des risques sur le territoire.
		"La partie vélo et piétons n'est pas assez développée selon ce que j'ai lu. En tout cas sur Pernes. Tout comme la partie végétation dans la ville. Concernant la partie vélo et piétons, nos villages sont suffisamment "petits" pour y favoriser le vélo et les piétons, pourquoi ne pas mettre une partie de la ville en sens unique afin de créer de vrais pistes cyclables et piétonnes (en tout cas sur pernes), le but serait à la fois de limiter les voitures polluantes mais également de sécuriser la ville, surtout avec le nombre d'enfants qui sont en vélo ou à pied pour aller au collège, c'est tout de même à ce jour dangereux pour eux, rien n'est prévu, sans parler des gens à mobilité réduite, je vous invite à circuler en ville sur les trottoirs en fauteuil roulant. D'autre part mettre la ville en sens unique pourrait peut être également permettre de végétaliser un peu plus. d'autre part pourquoi ne pas enlever le bitume des parkings et réfléchir a quelque chose de plus vertueux?"	<p>La collectivité a réalisé son schéma vélo voté en 2024 en conseil communautaire. Il s'agit d'une feuille de route pour développer son réseau de déplacement alternatif et plus spécifiquement le maillage vélo. Cette démarche se traduit tout d'abord par la définition d'un maillage structurant d'itinéraires avec plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*capter en priorité les déplacements domicile/travail,</li> <li>*desservir l'ensemble des communes des Sorgues du Comtat,</li> <li>*se connecter aux territoires voisins,</li> <li>*relier les centres-villes et les établissements scolaires dont le collège de Pernes Les Fontaines,</li> <li>*et définir des itinéraires les plus directs possibles.</li> </ul> <p>Par ailleurs, concernant les PMR, le programme d'actions du PCAET comprend une fiche action "Renforcer l'accessibilité des piétons en ville" ayant pour objectif notamment de veiller à la mise en conformité PMR dans le cadre des nouveaux aménagements de voiries réalisés.</p> <p>Enfin, une fiche action "Renaturer nos villes et nos villages" a pour objectif de désimperméabiliser des parkings, des cours d'écoles et des places dans les communes du territoire mais aussi de réaliser un état des lieux et un suivi des espaces désimperméabilisés pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, favoriser l'infiltration de l'eau à la parcelle et améliorer le cadre de vie.</p>
		"Amélioration de l'habitat "isolation", aide à la production électrique et aux recharges électrique par les panneaux pour arriver à une autonomie énergétique "batterie", remettre en verdure nos communes."	<p>Le programme d'actions du PCAET prévoit (action n°16) de massifier la rénovation énergétique des logements en poursuivant le programme d'accompagnement du SARE. Ce programme permet un conseil de premier niveau auprès des particuliers pour mener des projets de rénovation énégetique des logements. De plus, une étude pré-opérationnelle "Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat" (OPAH) est actuellement en cours, elle vise à analyser l'opportunitié de la mise en place d'un dispositif de soutien à la rénovation des logements.</p> <p>La fiche action n°18 "Promouvoir et développer l'autoconsommation notamment collective" permettra d'inciter et de travailler sur le développement de projet d'autoconsommation individuelle de l'électricité.</p> <p>Enfin l'action "Renaturer nos villes et nos villages" répond à la demande de verdir d'avantage les communes du territoire. Cette action permettra de renforcer les projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics.</p>

3	13/11/2024	<p>"Sur les communes touristiques, instaurer un parking extérieur "obligatoire !" avec navette vers le centre d'intérêt principal. Ce parking pourrait être avec une couverture photovoltaïque et borne de recharge."</p>	<p>Une étude "stationnement et circulation" a été réalisée en 2022 sur 3 communes du territoire dont la commune de Pernes-les-Fontaines afin d'analyser les pratiques de stationnement et les taux d'occupation.  L'étude a révélé une offre de stationnement de 1066 places avec 10,2 places par habitant sur la commune.  Les taux d'occupation sont de 68,8 % au moment les plus forts sur l'ensemble de la commune. Globalement, la demande de stationnement est satisfaisante. Le taux d'occupation des places en période scolaire ou en période estivale est inférieur à 70%.  La demande de stationnement est beaucoup plus forte au sud de la Nesque. Il est donc conseillé de stationner au nord de la commune sur les parkings suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking Frédéric Mistral</li> <li>• Parking Jean Moulin</li> <li>• Parking les Jardins</li> <li>• Parking de la Gare</li> <li>• Avenue de la Gare (le matin notamment)</li> <li>• Chemin des Coudoulets</li> <li>• Quai des Lices/Place René Cassin</li> </ul> <p>Concernant les bornes de recharge, la collectivité a prévu d'accompagner le plan départemental d'installation des bornes électriques et de viser un déploiement sur les grands espaces d'accueil du public.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la loi APER relative à l'accélération pour la production des énergies renouvelables, les communes ont défini des zones pour le développement du photovoltaïque notamment sur certains grands parkings.</p>
		<p>"Miser sur l'autonomie énergétique."</p>	<p>L'autonomie énergétique (produire autant que nous consommons) est un de nos axes stratégiques présenté dans la stratégie territoriale du PCAET comprenant deux objectifs opérationnels pour y parvenir "déployer les énergies renouvelables" et "réduire notre empreinte énergétique". Les actions à déployer sont présentées dans le programme d'actions du PCAET.</p>
4	14/11/2024	<p>"Il faut de toute urgence interdire les nouvelles constructions et l'augmentation de la population."</p>	<p>Ce sont les Plans Locaux d'Urbanisme qui encadrent et réglementent l'extension urbaine des communes. En lien avec la loi sur le zéro artificialisation nette, le PCAET, dans la limite de ses compétences, prévoit le développement de la nature en ville et de lutter contre l'imperméabilisation des sols.</p>
5	15/11/2024	<p>"Les sujets qui influent directement sur mon quotidien sont ceux relevés. Vous proposez suffisamment d'actions pour ne pas vous en proposer d'autres. Je porterai donc mes priorités sur :</p> <p>&gt; La santé :  Action n° 28 : Mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur avec sensibilisation sur les bons gestes  Action n° 1 : Poursuivre le développement de la pratique du covoiturage (la voiture est nécessaire en campagne mais il y en a trop (trop de pollution). Le covoiturage permet aussi de réaliser quelques économies. Mais il n'est pas assez développé.  Action n° 39 : Accompagner le déploiement des AMAP + Action n° 37 : Créer une Maison des agriculteurs de Vaucluse pour une alimentation de meilleure qualité et un soutien à l'économie locale</p> <p>&gt; Le logement :  Action n° 16 : Massifier la rénovation énergétique des logements mais le coût reste important, l'accompagnement et l'accès aux informations sur les aides fastidieux. Pour les propriétaires, seules les résidences principales sont concernées. Il est toutefois dommage d'exclure les résidences secondaires et locatives.</p> <p>&gt; L'économie d'énergie  Action n° 11 : L'alternative hydrogène, si elle est économiquement viable pour les consommateurs et les producteurs, serait intéressante et si elle est démontrée comme non dangereuse.  Action n° 19 : Accompagner les particuliers et petits professionnels dans la réduction de leur consommation d'électricité"</p>	<p>Nous prenons note des actions jugées prioritaires.</p>

		"Elle semble complète et sérieuse. Retrouve-t-on les idées de la population et des entreprises ?"	Les différentes rencontres avec la population et les entreprises (liste des évènements à consulter dans le bilan de la concertation) ont enrichi le PCAET tout au long de la démarche. Par ailleurs, le conseil de développement (CODEV constitué d'habitants du territoire) a été associé au groupe de travail chargé de l'élaboration du PCAET, certaines de ses propositions ont permis d'enrichir le programme d'actions (ex : élaboration d'une charte de l'arbre).
6	19/11/2024	"Végétaliser davantage nos communes partout là où cela est possible. Stop à l'urbanisation galopante à Pernes, les terres, la nature prises par des promoteurs ou par Grand Delta Habitat. On bétonne à gogo !!"	La renaturation des villes et des villages, en particulier des espaces publics est l'un des axes fort du programme d'actions du PCAET (action n°20).  L'extension de l'urbanisation est encadrée par les Plans Locaux d'Urbanisme communaux. La commune de Pernes-les-Fontaines a engagé la révision de son PLU pour s'inscrire dans la logique de réduction de l'artificialisation des sols telle que prévue par la loi climat et résilience qui fixe comme objectif une trajectoire zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.
		"Végétaliser, moins bétonner, lutter contre les pots d'échappement bruyants et polluants. Surtout les 2 roues ! Vigilance concernant l'entretien et la propreté ! Ça laisse trop souvent à désirer à Pernes ! Des déchets se retrouvent dans la Nesque qui traverse le village !"	Le Plan Climat a pour ambition de désimperméabiliser et végétaliser plusieurs espaces publics (places, parkings, cours d'écoles...) mais aussi de s'engager pour des projets de bâtiments publics plus vertueux (végétalisation des espaces extérieurs, limiter l'artificialisation des sols...)  Les nuisances sonores générées par le trafic routier sont traitées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dont la 4 <sup>e</sup> échéance a été adoptée le 23 septembre 2024 par le conseil de la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat.  Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été voté en 2024 comprenant deux fiches action sur le sujet "Lutter contre les dépôts sauvages" et "Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement". Les déchets plastiques font l'objet d'une action spécifique. De plus, la collectivité mène actuellement une réflexion sur les modalités de relevés de ces infractions.
		"Végétaliser dès que cela est possible ! À Pernes les cours d'école, les places (notamment place du Cormoran), les rues (actuellement la République en réflexion). Stop au grignottage des espaces verts au profit du béton, de la bétonisation ! Pernes doit rester rurale ! Vigilance quant à la propreté de la ville ! Après le marché du samedi des déchets se retrouvent dans la Nesque ! Manque de nettoyage sérieux ! Les jeunes et les 2 roues ! Une vraie plaie, une vraie pollution à Pernes ! Pollution sonore et environnementale. Bref des petites actions très pragmatiques et de tous les jours ! Merci."	La renaturation des villes et des villages, en particulier des espaces publics est l'un des axes fort du programme d'actions du PCAET (action n°20). Le projet du parc de la gare à Pernes Les Fontaines actuellement en cours de travaux constitue un projet de végétalisation d'envergure (plantation de 300 arbres).  Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été voté en 2024 comprenant deux fiches action sur le sujet "Lutter contre les dépôts sauvages" et "Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement". Les déchets plastiques font l'objet d'une action spécifique. De plus, la collectivité mène actuellement une réflexion sur les modalités de relevés de ces infractions.
7	25/11/2024	"Bonjour, je serais curieuse de savoir combien de personnes auront participé à cette consultation.  Perso, j'aurais bien aimé, mais cette usine à gaz m'a totalement écoeurée.  Je me suis lancée dans un Premier doc à lire: la stratégie territoriale: 80 pages ! dont 1ère page incompréhensible pour un citoyen lambda.  Donc si consultation, mon conseil: faites- en plusieurs, pas sujet, et en y joignant des docs synthétisés!  J'espère juste qu'aucun cabinet n'a été payé pour étudier une consultation pareille!  Voilà, j'ai partagé."	Afin de rendre accessible au plus grand nombre le PCAET, un document de synthèse illustré, pédagogique et vulgarisé a été élaboré. Ce document était accessible au même titre que l'ensemble des documents détaillés sur la page dédiée du plan climat sur le site internet de l'agglomération.  Néanmoins, le contenu du plan climat est encadré par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial, composé de 6 documents obligatoires à la consultation du public que sont : - le Diagnostic territorial, - la Stratégie territoriale, - le Programme d'actions, - le Rapport qualité de l'air, - le Dispositif de suivi et évaluation, - l'Évaluation environnementale.  Concernant l'analyse de la consultation, ce travail est effectué par les services de l'agglomération.
		p.31 : Pourquoi ne pas mettre en place un réseau de taxi collectifs comme il en existe dans le monde entier ?	La collectivité privilégie aujourd'hui le covoiturage avec blablacar daily qui permet à moindre coût de pouvoir se déplacer sur le territoire et le développement des réseaux de transports en commun avec la mise en service de la nouvelle ligne Mont'en bus sur Monteux.
		Axe 1 p.21. Faire passer les bus avec un arrêt dans le centre d'Althen (les bus scolaires le font) plutôt qu'un simple arrêt vers Truffaut.	Le renforcement des lignes de transports en commun est à l'étude dans le cadre du projet de Services express régionaux métropolitains (SERM) labellisés par le ministère des Transports. L'objectif est de renforcer l'étoile ferroviaire avec une fréquence de type RER et rechercher une meilleure complémentarité avec les réseaux de bus urbains, d'autocars interurbains et l'offre de mobilité douce (piste cyclable, co-voiturage, autopartage). Néanmoins, à ce jour, la densité de population à desservir sur Althen-des-Paluds ne permet pas d'envisager à court terme un déploiement du réseau de bus urbain.

8	28/11/2024	Action 5 p.23 : Continuer de développer le réseau de pistes cyclables, le territoire plat est favorable au vélo.	La collectivité a voté le schéma directeur vélo en avril 2024 qui définit un maillage structurant d'itinéraires vélo avec plusieurs objectifs : capter en priorité les déplacements domicile/travail, desservir l'ensemble des communes des Sorgues du Comtat, se connecter aux territoires voisins. Le déploiement de ce maillage d'itinéraires vélos s'étalera sur de plusieurs années compte tenu des moyens financiers à mobiliser.
		Axe 2 p.35 : Pourquoi n'y a-t-il rien sur l'éolien ? Pourtant le territoire ne manque pas de vent... pour une valeur patrimoniale quand même assez faible.	Compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers, des sensibilités environnementales et des risques, la stratégie de développement de la production d'énergie renouvelable ne mise pas sur le développement du grand éolien d'ici 2029. Aucune zone d'accélération pour la production de l'éolien n'a été définie. En revanche, le potentiel de développement du petit éolien pourra être mobilisé.
		Action 17 p.25 : Eteindre l'éclairage public entre 23h et 5h du matin	Dans le cadre de l'élaboration du Plan lumière de l'agglomération, c'est l'abaissement de l'intensité lumineuse qui a été privilégié plutôt que l'extinction. En effet, les simulations ont démontré qu'un abaissement significatif de l'intensité lumineuse dès la tombée de la nuit permettait de générer des économies supérieures à celles générées par une extinction sur une plage horaire donnée tout en assurant la sécurité des usagers de l'espace public.
		Poser des capteurs photovoltaïques sur les bâtiments publics bien orientés : cantine, église, école, etc...	Conformément à l'obligation réglementaire suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables, des zones de production d'énergie photovoltaïque ont été identifiées. La stratégie actée par les communes vise le développement en priorité du photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics, mais aussi d'identifier les grandes toitures industrielles, commerciales et logistiques et en encourageant les privés au développement de projets photovoltaïques.